

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juillet 2011

Remarque à la mise à l'enquête publique d'une résidence Rue de la Pontaise 46

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans ce projet, deux emplacements pour accrocher les vélos en hauteur sont indiqués au sous-sol du bâtiment. Outre que la surface prévue est restreinte, une sécurisation des vélos en hauteur n'est pas souhaitable, car difficilement utilisable au quotidien et de ce fait pas utilisée. Nous demandons que soit prévu un espace de stationnement pour les vélos sans les accrocher en hauteur permettant ainsi l'utilisation de ces places. Ce n'est qu'à cette condition que les cyclistes auront une infrastructure qui réponde à leur besoin et encouragera ainsi l'utilisation de ce moyen de transport écologique.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente